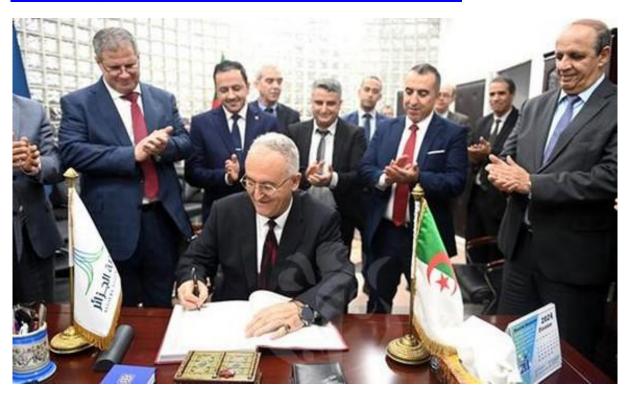


Mercredi 27 Mars 2024



Bourse d'Alger: les actions du CPA introduites officiellement



Les titres de capital émis par le Crédit populaire d'Algérie (CPA), au cours de la période de l'offre étalée du 30 janvier au 14 mars en cours, ont été introduits officiellement mardi au niveau du compartiment principal de la cote officielle de la Bourse d'Alger.

L'opération s'est déroulée en présence de ministre des Finances, Laaziz Faid, du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des Directeurs généraux du CPA, Ali Kadri, et

de la Bourse d'Alger, Yazid Benmohoub, du président de la Commission d'Organisation et de surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), Youcef Bouznada et des cadres du secteur des Finances.

L'admission des titres de capital de cette banque publique en Bourse vient en concrétisation de l'engagement de l'émetteur transcrit dans la notice d'information, relative à l'offre à prix fixe ayant reçu le visa de la COSOB le 18 janvier dernier.



<u>Introduction officielle des actions du CPA à la Bourse d'Alger, "un pas</u> historique" dans le processus de la réforme bancaire et financière

La banque du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a été officiellement introduite au tarif officiel de la Bourse d'Alger, et la négociation publique des actions de cette institution financière publique a commencé entre les investisseurs, devenant ainsi la première banque à rejoindre la bourse, un "pas historique" dans le processus de réforme bancaire et financière en Algérie, en concrétisation des orientations du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

L'opération s'est déroulée sous la supervision du ministre des Finances, Laaziz Faid, en présence du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des directeurs généraux de la Bourse d'Alger, Yazid Ben Mohoub, et du CPA, Ali Kadri, du président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de la Bourse (COSOB), Youcef Bouzenada, et des cadres du secteur financier.

A cette occasion, M. Faid a affirmé que cette introduction était un "événement important et historique", s'inscrivant dans le cadre de la mise en oeuvre "des décisions du Président de la République relatives à la réforme bancaire".



Lancement de la première cotation du titre CPA: La bourse en action



La cloche a sonné. La première cotation du titre du Crédit populaire d'Algérie est lancée. Le ministre des Finances a qualifié l'événement d'inclusion du CPA dans la tarification officielle de la Bourse d'Alger d'«important et historique».

En application des décisions du Président de la République sur la réforme bancaire, a souligné, hier, Laâziz Faid, «nous avons accompli, dans les délais prévus, toutes les tâches couvrant les différents aspects procéduraux, juridiques et opérationnels qui nous conduisent à cette occasion célébrée de lancer le débat public entre les investisseurs sur les actions du CPA». Ce processus, explique-t-il, s'inscrit également dans le cadre du plan d'action du gouvernement, qui s'est engagé à poursuivre et approfondir la réforme du marché financier. Un nombre d'objectifs est fixé. Il s'agit, indique le premier argentier du pays, «d'améliorer l'efficacité de la gestion et renforcer la gouvernance de la Banque ; contribuer à créer un climat de confiance pour les investisseurs sur le marché, en incluant une banque en bonne santé financière». S'y ajoute «le renforcement et la dynamisation de la Bourse, en vue d'augmenter sa contribution à la mobilisation de l'épargne et au financement de l'économie».



Pétrole : Le Brent avoisine les 86,5 dollars

Les cours du pétrole se stabilisaient hier après leur hausse de la veille, oscillant entre gains et pertes. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en mai, perdait 0,30% à 86,49 dollars, peu après avoir évolué en terrain positif. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison le même mois, cédait 0,33% à 81,68 dollars. Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté lundi un projet de résolution pour «un cessez-le-feu immédiat» à Ghaza (Palestine).

Une décision qui apporte l'espoir d'une accalmie au Moyen-Orient, et les cours du pétrole reprenaient ainsi leur souffle, même si les tensions géopolitiques restent scrutées par les investisseurs.



Levier de croissance incontestable

Le numérique: une priorité du chef de l'État

Assurément, ce rapprochement avec le géant chinois des télécoms est synonyme d'investissement majeur.

S'il est un dossier qui fait l'objet de toute l'attention du président de la République Abdelmadjid Tebboune, c'est bien celui du numérique. Plus qu'un dossier, c'est un chantier résolument engagé, un processus, au parachèvement duquel l'État accorde une priorité absolue.

Le numérique est quasiment au centre de toutes les réunions du gouvernement. Ainsi, le dernier Conseil des ministres a particulièrement traité de l'accélération et de la généralisation du processus de numérisation.

Cette fois, et sur la base du rapport périodique présenté par le Haut commissariat à la numérisation qui fait état de progrès significatifs en matière de connectivité entre les différents organismes publics et administrations, avec le lancement de la construction d'un Centre national de données (data center), le Conseil des ministres, présidé, dimanche dernier, par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a approuvé un marché négocié directement entre le Haut commissariat à la numérisation et la société chinoise Huawei, en raison de son caractère urgent.



<u>Introduction officielle du CPA en Bourse : Un événement historique, selon Laâziz Faïd</u>

Les aiguilles de la montre indiquent 10 heures lorsque la cloche a été tirée, ce mardi, par le ministre des Finances marquant ainsi le coup de starter de la vente des actions du Crédit populaire d'Algérie (CPA) sur le marché secondaire. Désormais, le CPA est officiellement introduit en Bourse.

La cérémonie du lancement de cet événement a été marquée par la présence des présidents de la Bourse d'Alger et de la Cosob, du directeur général du CPA et de plusieurs responsables d'institutions financières (banques et assurances). Laâziz Faïd a été le premier à ouvrir le bal, en signant l'ordre d'achat au niveau de la Bourse d'Alger. Dans une allocution, le grand argentier du pays a indiqué que l'inscription du CPA à la cotation officielle de la Bourse constitue un événement «historique».

«En application des décisions du président de la République concernant la réforme bancaire, nous avons achevé, dans les délais impartis, tous les travaux couvrant les différents aspects procéduraux, juridiques et opérationnels», a-t-il relevé. Selon lui, ce processus s'inscrit dans le cadre du plan d'action du gouvernement qui s'est engagé à poursuivre et à approfondir la réforme des marchés financiers. Il a mis en avant les objectifs du processus, dont l'amélioration de l'efficacité de la gestion de la banque, le renforcement de sa gouvernance et la création d'un climat de confiance pour les investisseurs sur le marché, en cotant une banque jouissant d'une bonne santé financière.



Bourse d'Alger: Les actions du CPA introduites officiellement

Les titres de capital émis par le Crédit populaire d'Algérie (CPA), au cours de la période de l'offre étalée du 30 janvier au 14 mars en cours, ont été introduits officiellement mardi au niveau du compartiment principal de la cote officielle de la Bourse d'Alger.

L'opération s'est déroulée en présence de ministre des Finances, Laaziz Faid, du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des Directeurs généraux du CPA, Ali kadri, et de la Bourse d'Alger, Yazid Benmohoub, du président de la Commission d'Organisation et de surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), Youcef Bouznada et des cadres du secteur des Finances.

L'admission des titres de capital de cette banque publique en Bourse vient en concrétisation de l'engagement de l'émetteur transcrit dans la notice d'information, relative à l'offre à prix fixe ayant reçu le visa de la COSOB le 18 janvier dernier.

Constatant la satisfaction de toutes les conditions d'éligibilité relatives à l'introduction à la Bourse d'Alger, la COSOB a autorisé en date du 20 mars courant l'admission à la cote officielle des actions du CPA.



Bourse d'Alger : les actions du CPA introduites officiellement



Les titres de capital émis par le Crédit populaire d'Algérie (CPA), au cours de la période de l'offre étalée du 30 janvier au 14 mars en cours, ont été introduits officiellement mardi au niveau du compartiment principal de la cote officielle de la Bourse d'Alger.

L'opération s'est déroulée en présence de ministre des Finances, Laaziz Faid, du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des Directeurs généraux du CPA, Ali kadri, et de la Bourse d'Alger, Yazid Benmohoub, du président de la Commission d'Organisation et de surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), Youcef Bouznada et des cadres du secteur des Finances, rapporte l'agence APS.

L'admission des titres de capital de cette banque publique en Bourse vient en concrétisation de l'engagement de l'émetteur transcrit dans la notice d'information, relative à l'offre à prix fixe ayant reçu le visa de la COSOB le 18 janvier dernier.



Le CPA officiellement introduite en bourse: Une étape importante pour le marché financier

Les actions du Crédit populaire d'Algérie (CPA) ont été introduites officiellement mardi dans la Bourse d'Alger, portant le nombre d'entreprises cotés à six (Alliance Assurances, Biopharm, El Aurassi, Saïdal, AOM Invest en plus du CPA) et le niveau de la capitalisation boursière à plus de 531 milliards de DA.

L'opération s'est déroulée en présence de ministre des Finances, Laaziz Faid, du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des Directeurs généraux du CPA, Ali kadri, et de la Bourse d'Alger, Yazid Benmohoub, du président de la Commission d'Organisation et de surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), Youcef Bouznada et des cadres du secteur des Finances.

L'admission des titres de capital de cette banque publique en Bourse vient en concrétisation de l'engagement de l'émetteur transcrit dans la notice d'information, relative à l'offre à prix fixe ayant reçu le visa de la COSOB le 18 janvier dernier. Constatant la satisfaction de toutes les conditions d'éligibilité relatives à l'introduction à la Bourse d'Alger, la COSOB a autorisé en date du 20 mars courant l'admission à la cote officielle des actions du CPA.

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a qualifié cet événement d'important, en se félicitant des résultats obtenus. En effet, un montant de 112 milliards de DA a été mobilisé lors de cette opération, soit 222% de l'objectif fixé lors de la première phase et 81% de l'objectif total de l'opération, qui est l'ouverture du capital de CPA à hauteur de 30%. C'est un montant record jamais atteint depuis la création de la Bourse, dira-t-il encore, en saluant les efforts déployés les différentes parties concernées (ministère des finances, COSOB et Bourse d'Alger).



Introduction en Bourse du CPA: la première étape a atteint ses objectifs

La première étape de l'opération d'ouverture du capital du Crédit populaire algérien (CPA) à travers l'introduction en Bourse, a largement atteint ses objectifs, a indiqué, hier dimanche le ministère des Finances dans un communiqué, relevant un «grand engouement» des investisseurs.

Le point sur cette opération a été fait à l'occasion d'une réunion de coordination tenue au siège du ministère des Finances, présidée par le ministre, Laaziz Faid, et rassemblant les principaux responsables des banques publiques, ainsi que le directeur général de la Bourse d'Alger et le

président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de la Bourse (COSOB), selon la même source.

Selon les informations présentées par le directeur général du CPA sur l'opération d'ouverture du capital de cette banque, «la première étape de cette opération a largement atteint ses objectifs, marquant ainsi une avancée significative dans le processus», précise le communiqué, ajoutant qu'il «a été noté avec satisfaction le grand engouement du segment des investisseurs particuliers».



Bourse d'Alger: Les actions du CPA introduites officiellement

Les titres de capital émis par le Crédit populaire d'Algérie (CPA), au cours de la période de l'offre étalée du 30 janvier au 14 mars en cours, ont été introduits officiellement hier au niveau du compartiment principal de la cote officielle de la Bourse d'Alger.

L'opération s'est déroulée en présence de ministre des Finances, Laaziz Faid, du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des Directeurs généraux du CPA, Ali Kadri, et de la Bourse d'Alger, Yazid Benmohoub, du président de la Commission d'Organisation et de surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), Youcef Bouznada et des cadres du secteur des Finances.

L'admission des titres de capital de cette banque publique en Bourse vient en concrétisation de l'engagement de l'émetteur transcrit dans la notice d'information, relative à l'offre à prix fixe ayant reçu le visa de la COSOB le 18 janvier dernier.

Constatant la satisfaction de toutes les conditions d'éligibilité relatives à l'introduction à la Bourse d'Alger, la COSOB a autorisé en date du 20 mars courant l'admission à la cote officielle des actions du CPA. Cette opération a permis la vente de près de 49 millions (48.958.634) d'actions, représentant plus de 112,5 milliards de DA (112.570.944.200 DA) au prix de 2300 DA l'action, soit 24,48% du capital social de la société. »Ultérieurement à l'admission en Bourse, un contrat de liquidité sera mis en œuvre par l'émetteur et l'Intermédiaire en Opérations de Bourse en vue d'assurer la cotation régulière du titre de capital notamment, durant les premiers mois suivant son introduction à la cote », a précisé la bourse d'Alger dans un document remis à la presse à cette occasion.

L'introduction des titres de capital du CPA/Spa au niveau de la cote officielle de la Bourse d'Alger vient, ainsi, porter le nombre de titres de capital cotés à six (Alliance Assurances,

Biopharm, El Aurassi, Saïdal, AOM Invest en plus du CPA) et le niveau de la capitalisation boursière à plus de 531 milliards de DA.



La banque CPA officiellement introduite en bourse

Les titres de capital émis par le Crédit populaire d'Algérie (CPA), au cours de la période de l'offre étalée du 30 janvier au 14 mars en cours, ont été introduits officiellement ce mardi au niveau du compartiment principal de la cote officielle de la Bourse d'Alger.

L'opération s'est déroulée en présence de ministre des Finances, M. Laaziz Faid, du gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Salah Eddine Taleb, des Directeurs généraux du CPA, M. Ali kadri, et de la Bourse d'Alger, M. Yazid Benmohoub, du président de la Commission d'Organisation et de surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), M. Youcef Bouznada et des cadres du secteur des Finances.

L'admission des titres de capital de cette banque publique en Bourse vient en concrétisation de l'engagement de l'émetteur transcrit dans la notice d'information, relative à l'offre à prix fixe ayant reçu le visa de la COSOB le 18 janvier dernier.

Une opération qui a permis la vente de près de 49 millions (48.958.634) d'actions, représentant plus de 112,5 milliards de DA (112.570.944.200 DA) au prix de 2300 DA l'action, soit 24,48% du capital social de la société.

L'introduction des titres de capital du CPA/Spa au niveau de la cote officielle de la Bourse d'Alger vient, ainsi, porter le nombre de titres de capital cotés à six (Alliance Assurances, Biopharm, El Aurassi, Saïdal, AOM Invest en plus du CPA) et le niveau de la capitalisation boursière à plus de 531 milliards de DA.



Processus de numérisation : Des systèmes sectoriels à mettre en cohérence

Déployée à grande échelle et à cadence accélérée durant ces quelques derniers mois, la stratégie nationale de numérisation, dont la mise en œuvre connaît d'importantes avancées dans la plupart des secteurs, devrait désormais franchir une nouveau cap en vue d'assurer une meilleure interconnexion des différents systèmes d'information sectoriels et asseoir ainsi les conditions d'une véritable transformation numérique de l'administration et des services publics.

Une nouvelle étape qui a déjà pris pleinement effet, avec le lancement annoncé de la réalisation d'un centre de données national (data center), ainsi que l'approbation d'un marché par négociation directe entre le haut commissariat à la numérisation et l'entreprise chinoise Huawei, tel qu'indiqué avant-hier à l'issue de la réunion du conseil des ministres.

Dans cette même optique, les différents départements ministériels s'attellent désormais à mettre en place de nouvelles démarches de coordination entre leurs différents services afin de garantir une meilleure cohérence et une exploitation plus efficiente de leurs différentes plateformes numériques. Au niveau du département de l'industrie et de la production pharmaceutique, une réunion technique a ainsi été consacrée hier à l'évaluation et la coordination de la mise en œuvre de la stratégie de numérisation du secteur, selon un communiqué officiel rendu public par les services de ce ministère.



Première cotation du titre CPA : 222 % de l'objectif fixé de la première phase

«Important et historique». Ce sont les deux qualificatifs employés, ce matin, par le ministre des Finances à propos de l'inclusion du CPA dans la tarification officielle de la Bourse d'Alger.

«Nous avons accompli, dans les délais prévus, toutes les tâches couvrant les différents aspects procéduraux, juridiques et opérationnels qui nous conduisent à cette occasion célébrée de lancer le débat public entre les investisseurs sur les actions du CPA», affirme Laaziz Faid. Les résultats de ce processus, dit-il, sont considérés comme «très satisfaisants et encourageants pour le marché». Le montant «s'élève à plus de 112 milliards de dinars, soit 222 % de l'objectif fixé lors de la première phase et 81 % de l'objectif global de l'opération».

Cet accomplissement majeur est un «jalon dans le développement du marché financier algérien». Le succès de ce processus, enchaîne le premier argentier du pays, est «la preuve de la confiance du marché financier dans les perspectives de croissance future de la Banque».

Il s'agit également d'«un pas important qui souligne l'engagement du gouvernement à soutenir et à développer le secteur financier, conformément aux 54 engagements du Président de la République en faveur du renforcement de l'économie nationale.



<u>Introduction du CPA, à la Bourse d'Alger : «Une étape importante, dans le</u> développement du marché financier algérien», selon Faïd

En application des directives du président de la République, concernant la réforme bancaire, le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présidé ce mardi la cérémonie officielle d'introduction du Crédit populaire d'Algérie (CPA), à la Bourse d'Alger, qualifiant cette étape, d'importante dans le développement du marché financier algérien, tel que communiqué par le ministère.

Etaient présents à cet événement, le gouverneur de la Banque d'Algérie, le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations boursières, le directeur général de la Bourse d'Alger, le directeur général du Crédit populaire d'Algérie, et les directeurs généraux des Banques, des Institutions d'assurance et des Etablissements financiers, aux côtés de cadres de l'Etat, réunis au siège de la Bourse d'Alger.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan d'action gouvernemental, engagé à «poursuivre et approfondir, la réforme du marché financier, afin d'améliorer l'efficacité et la gouvernance de la gestion bancaire», et à «instaurer un climat de confiance pour les investisseurs, en introduisant une banque jouissant d'une santé financière solide, tout en stimulant la Bourse, pour accroître son rôle dans la mobilisation de l'épargne et le financement de l'économie».

Le ministre a souligné, lors de cet événement, que les résultats obtenus, étaient «très satisfaisants et encourageants» pour le marché, révélant qu'un montant souscrit, dépassant 112 milliards de dinars, soit 222 % de l'objectif fixé lors de la première étape et 81 % de l'objectif total de l'opération, avait été enregistré, consistant en la cession de 30 % du capital du Crédit populaire algérien.



Laaziz Faïd rencontre les P-DG des compagnies d'assurance : la digitalisation, au centre des discussions

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présidé, lundi au siège de son département ministériel, une réunion cruciale de coordination, avec les PDG des compagnies d'assurances publiques.

L'objectif principal était d'évaluer les progrès réalisés, dans le domaine de la digitalisation et de l'amélioration des services, offerts par ces compagnies. La réunion, qui s'est tenue en présence du directeur général du Trésor, du délégué général de l'UAR, et de cadres du

ministère, s'inscrit dans le cadre des efforts continus visant, à rénover la gouvernance du secteur financier.

Dans son discours d'ouverture, le ministre a souligné «l'engagement du secteur financier envers les réformes inscrites, dans le plan d'action du Gouvernement». Il a également mis en avant, l'importance de «la réforme de la gouvernance des compagnies d'assurances publiques, en mettant l'accent, sur la gestion axée sur les résultats et la performance». La nécessité de l'innovation, dans le secteur des assurances, a été largement discutée, lors de la réunion. Le ministre a insisté, sur «l'importance de la collaboration avec les startups, pour relever les défis contemporains, et exploiter les opportunités offertes, par les avancées technologiques».



الإدراج الرسمي لأسهم القرض الشعبي الجزائري في بورصة الجزائر: "خطوة تاريخية" في مسار الاصلاح البنكي و المالي

تم، اليوم الثلاثاء بالجزائر العاصمة، الادراج الرسمي لبنك القرض الشعبي الجزائري في التسعيرة الرسمية لبورصة الجزائر و انطلاق التداول العلني بين المستثمرين لأسهم هذه المؤسسة المالية العمومية، ليكون بذلك أول بنك يلتحق بالبورصة، في "خطوة تاريخية" في مسار الاصلاح البنكي و المالي بالجزائر، تجسيدا لتوجيهات رئيس الجمهورية، السيد عبد المجبد تبون.

و جرت العملية تحت اشراف وزير المالية، لعزيز فايد، بحضور محافظ بنك الجزائر، صلاح الدين طالب، و المدراء العامين لكل من بورصة الجزائر، يزيد بن موهوب و القرض الشعبي الجزائري، علي قادري، و رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة، يوسف بوزنادة، و اطارات من القطاع المالي.

وبالمناسبة، أكد السيد فايد أن هذا الادراج "حدث هام و تاريخي" جاء "تنفيذا لقرارات السيد رئيس الجمهورية المتعلقة بالإصلاح البنكي".



فايد يكشف أن إدراج بنك التنمية المحلية سيكون خلال 2024

الإدراج الرسمي لأسهم "القرض الشعبي" في بورصة الجزائر

دخل بنك القرض الشعبي الجزائري في التسعيرة الرسمية لبورصة الجزائر وانطلاق التداول العلني بين المستثمرين لأسهم هذه المؤسسة المالية العمومية، ليكون بذلك أول بنك يلتحق بالبورصة، في "خطوة تاريخية" في مسار الإصلاح البنكي والمالى بالجزائر، تجسيدا لتوجيهات رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون.

وجرت العملية تحت إشراف وزير المالية، لعزيز فايد، الثلاثاء، بحضور محافظ بنك الجزائر، صلاح الدين طالب، والمديرين العامين لكل من بورصة الجزائر، يزيد بن موهوب والقرض الشعبي الجزائري، علي قادري، ورئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة، يوسف بوزنادة، وإطارات من القطاع المالي.

وبالمناسبة، أكد فايد أن هذا الإدراج "حدث هام وتاريخي" جاء "تنفيذا لقرارات رئيس الجمهورية المتعلقة بالإصلاح البنكي."



رئيس "الغرفة الوطنية" رمضان بوقفة لـ"الشروق:"

الموثقون يريدون تخفيض أجال العقود العقاريّة إلى 15 يومًا

أكد رئيس الغرفة الوطنية للموثقين رمضان بوقفة وجود تنسيق مُحكم مع المديرية العامة للأملاك الوطنية ومديرية الضرائب، تحت إشراف وزير المالية لعزيز فايد، عبر تنظيم لقاءات بينية وثنائية وأخرى جهوية مع المديرين الجهويين لأملاك الدولة بالدرجة الأولى، لتسهيل عملية الرقمنة الخاصة بالوثائق، لاسيما ما يتعلق بعقود الشهر العقاري.

وتندرج هذه الخطوات، يقول بوقفة، في إطار الالتزام بتوصيات رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون الذي سبق وأن أمر باستكمال تعميم الرقمنة في القريب العاجل.

وقال بوقفة في تصريح لـ"الشروق" إن التنسيق خلال المرحلة المقبلة ينصب حول تسهيل عملية الشهر العقاري وتطبيق المادة 41 لتخفيض آجال العقود إلى 15 يوما، في وقت يشتكي البعض من استغراقها مدة تصل 5 أشهر.



إدراج القرض الشعبي الجزائري في بورصة الجزائر رسميا

أشرف وزير المالية، لعزيز فايد صبيحة اليوم الثلاثاء على مراسم الإدراج الرسمي للقرض الشعبي الجزائري في بورصة الجزائر. بحضور محافظ بنك الجزائر ورئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها والمدير العام لبورصة الجزائر. والمدير العام للقرض الشعبي الجزائري.

وتندرج هذه العملية في إطار مخطط عمل الحكومة، التي إلتزمت بمواصلة وتعميق إصلاح السوق المالية. ويكمن الهدف من ورائها في تحسين كفاءة إدارة البنك وتعزيز حوكمته، والإسهام في خلق مناخ ثقة للمستثمرين في السوق. من خلال إدراج بنك يتمتع بسلامة مالية جيدة، وكذا تعزيز البورصة وإعادة إطلاق نشاطها، بهدف زيادة إسهامها في تعبئة الادخار وتمويل الاقتصاد.



الإدراج الرسمي لأسهم القرض الشعبي الجزائري في بورصة الجزائر

تم، أمس الثلاثاء بالجزائر العاصمة، الادراج الرسمي لبنك القرض الشعبي الجزائري في التسعيرة الرسمية لبورصة الجزائر و انطلاق التداول العلني بين المستثمرين لأسهم هذه المؤسسة المالية العمومية، ليكون بذلك أول بنك يلتحق بالبورصة، في "خطوة تاريخية" في مسار الاصلاح البنكي و المالي بالجزائر، تجسيدا لتوجيهات رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون.

و جرت العملية تحت اشراف وزير المالية، لعزيز فايد، بحضور محافظ بنك الجزائر، صلاح الدين طالب، و المدراء العامين لكل من بورصة الجزائر، يزيد بن موهوب و القرض الشعبي الجزائري، علي قادري، و رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة، يوسف بوزنادة، و اطارات من القطاع المالي.

وبالمناسبة، أكد فايد أن هذا الادراج "حدث هام و تاريخي" جاء "تنفيذا لقرارات رئيس الجمهورية المتعلقة بالإصلاح البنكي."

كما ستساهم هذه الخطوات كذلك، يقول الوزير، في تقديم بدائل لتمويل الاقتصاد الوطني و تنويعه و خلق فرص جديدة للعمل، داعيا لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها لبذل المزيد من الجهود لمواكبة التطورات المتسارعة في الاقتصاد الوطني من خلال" مراجعة و تحديث الأطر التنظيمية بما يتناسب مع هذه التطورات."

ودعا ايضا شركة تسيير بورصة القيم، بصفتها المكلفة بتنظيم عملية الإدراج و حصص التداول و كذا الوسطاء في عمليات البورصة و جميع الفاعلين في الساحة المالية، إلى التكاتف حول مشروع تطوير السوق المالي و المساهمة في تعزيز هذه الديناميكية من خلال دعم آليات السوق المتاحة و العمل على الرفع من جاذبية السوق لدى المتعاملين الاقتصاديين.

و بالمناسبة، قام فايد بتوقيع أمر بشراء الاسهم في السوق الثانوي.

من جانبه، اعتبر قادري هذا الحدث 'تاريخي و مشجع للمؤسسات الأخرى للالتحاق ببورصة الجزائر. ''

وبدوره، أكد بن موهوب ان "هذا اليوم تاريخي بالنسبة لسوق الاوراق المالية في بورصة الجزائر لأنه تم تجسيد الادراج الفعلي لبنك القرض الشعبي الجزائري"، مضيفا ان هذا الادراج هو تنفيذ لقرار رئيس الجمهورية المتعلق بادراج بنكين على مستوى بورصة الجزائر.

أما بوزنادة فأبرز أن النتائج المسجلة لهذه العملية تدل على ثقة المستثمرين في السوق المالي و في القطاع البنكي.



الإدراج الرسمي لأسهم CPA في "بورصة الجزائر".. فايد:

خطوة تاريخية في مسار الاصلاح البنكي والمالي

تم، أمس، الإدراج الرسمي لسندات رأس المال التي أصدرها القرض الشعبي الجزائري خلال فترة العرض الممتدة من 30 جانفي إلى 14 مارس الجاري، وذلك على مستوى القسم الرئيسي للإدراج الرسمي ببورصة الجزائر.

وجرت العملية بحضور وزير المالية، لعزيز فايد، ومحافظ بنك الجزائر، صلاح الدين طالب، والمديرين العامين لكل من القرض الشعبي الجزائري، علي قادري، وبورصة الجزائر، يزيد بن موهوب، ورئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها (كوسوب)، يوسف بوزنادة، وإطارات قطاع المالية.

ويأتي إدراج سندات رأس المال لهذا البنك العمومي في البورصة تجسيدا لالتزام جهة الإصدار المتضمن في المذكرة الإعلامية المتعلقة بالعرض بسعر ثابت بعد الحصول على تأشيرة لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها في 18 جانفي الأخير.







RÉFORMES DU SECTEUR DES ASSURANCES

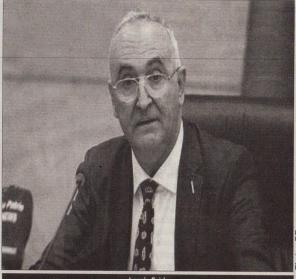
Les instructions de Faid

Le processus de modernisation du secteur des assurances passera par une meilleure gouvernance. Le ministre des Finances, qui vient de réunir les responsables des compagnies d'assurance publiques, a tracé les axes de la réforme devant permettre d'adapter le secteur aux nouveaux besoins du marché.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le secteur des assurances vient de faire l'objet d'une réunion présidée par le ministre des Finances. Laaziz Faid, a en effet réuni, lundi, les présidents-directeurs généraux des compagnies d'assurance publiques, pour examiner les bilans et les avancées accomplies par les compagnies en matière de digitalisation et d'amélioration de services offerts.

La rencontre a été qualifiée de «stratégique», car devant permettre de poursuivre «la dynamique globale de réformes fondamentales». Au cours de cette même réunion, le ministre des Finances a insisté sur «l'importance de la réforme de la gouvernance des compagnies d'assurance publiques, en inscrivant comme norme incontournable la gestion axée sur les résultats et la performance».

Pour Laaziz Faid, il est crucial d'investir dans l'innovation en misant sur la collaboration avec les start-up, ce qui permettra de «répondre aux défis contemporains du



Laaziz Faid.

domaine de l'assurance». Il s'agit d'explorer des solutions novatrices, en saisissant «les opportunités offertes par les avancées technologiques et les nouveaux modèles économiques», affirme le département des finances. Son premier responsable a estimé au cours de cette rencontre que les compagnies d'assurances devaient se concentrer sur «les résultats et la performance» mais également s'engager sur des programmes pluriannuels en respon-

sabilisant les gestionnaires en tant qu'acteurs devant concrétiser les objectifs et les résultats attendus.

Au cours de cette réunion, les participants ont évoqué la mise en place de plateformes «d'e-recours» visant à simplifier et accélérer les processus de réclamation pour les assurés. Autre action: l'établissement d'agences digitales, offrant aux clients un accès en ligne simplifié à l'ensemble des services et produits d'assurance. Une attention particulière a été portée à l'intégration du e-paiement dans les processus de gestion des polices d'assurance, permettant ainsi une expérience de paiement plus fluide et sécurisée pour les clients.

Le ministre des Finances a insisté sur le volet de la formation dans les métiers spécifiques de l'assurance, notamment les nouveaux métiers émergents. Il a en effet estimé que «la formation constitue un axe prioritaire dans le développement du secteur des assurances», ajoutant que «la réforme passe par la valorisation et le renforcement des compétences de la ressource humaine».

Laaziz Faid a d'ailleurs donné des orientations pour l'établissement d'un programme de formation à court et à moyen terme visant à renforcer les compétences des professionnels de l'assurance et à les préparer aux nouveaux défis du secteur.

Les participants à la réunion ont pour leur part évoqué la situation actuelle du réseau d'assurance, mettant en avant les défis et les opportunités qui se présentent. Abordant la problématique de la mise à niveau des systèmes d'information existants et reconnaissant l'importance de disposer d'infrastructures robustes et sécuripées pour soutenir l'innovation et la croissance à long terme, et présentant un état des lieux du secteur tout en s'engageant collectivement à le moderniser.

N.I.



Le CPA officiellement intro

La cloche de la Bourse a sonné hier mardi, pour le Crédit populaire d'Algérie (CPA), qui a été officiellement introduit en bourse, marquant un tournant significatif pour le marché financier algérien. L'événement a été marqué par la signature du premier ordre d'achat en bourse par le ministre des Finances, Laaziz Faid.

Massiva Zehraoui - Alger ché secondaire», fait-il savoir. (Le Soir) - Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), a été admis en bourse, portant ainsi le nombre de capitaux cotés à six, et augmentant la capitalisation boursière à plus de 531 milliards de dinars. S'exprimant en marge de des Finances, Laaziz Faid, du goula cérémonie d'introduction, le directeur général du CPA, Ali Kadri, a souligné que cette action symbolise un appel à toutes les entreprises, tout en donnant un nouvel élan au marché boursier. «L'opération de vente publique des actions du CPA, équivalant à 30% de son capital, s'est clôturée le 14 mars avec un franc succès», a-t-il rappelé. Le montant collecté a atteint 112 milliards de dinars grâce à la «vente de 49 millions d'actions, dépassant largement l'objectif initial de lever 50 milliards de dinars», poursuit-il sur sa lancée.

Ali Kadri parle d'une opération «historique», dans la mesure où le montant collecté «reste de loin le plus important depuis la création de la bourse sur le marché des actions où les montants mobilisés atteignent en général 13 milliards de dinars.» Et ce, malgré le fait que l'opération n'est pas totalement achevée, expliquant qu'il reste l'équivalent de 25 milliards de dinars, qui seront traités dans la seconde phase. Alors que la première étape a surpassé les attentes, «la deuxième phase consistera à vendre les actions en bloc sur le mar-

Le propriétaire, qui est le Trésor public, va vendre à des sociétés qui sont intéressées par ces actions, ouvrant ainsi la voie à des transactions sur des montants conséquents. La cérémonie d'introduction s'est déroulée en présence du ministre verneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des directeurs

Bourse d'Alger, Yazid Benmohoub, du président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (Cosob), Youcef Bouznada et des cadres du secteur des finances. Tous se sont accordé à dire qu'un chapitre crucial s'est ouvert dans l'histoire financière de l'Algérie.

Laaziz Faid a affirmé, dans ce contexte, que l'ouverture du capital de cette banque publique revêt «une importance capitale dans le renforcement de notre système financier, en ce qu'elle vise à réformer et à réorganiser le secteur bancaire dans notre pays pour consacrer la bonne gouvernance, la transparence et l'efficacité comme critères essentiels et réaliser le saut qualitatif auquel aspire l'Algérie.»

L'introduction en bourse du CPA est de nature ajoutera-t-il ; à conférer à la Bourse d'Alger «une nouvelle dynamique lui permettant de contribuer efficacement au financement de l'investissement.» Comme elle traduit d'après lui, «la confiance dans les potentialités de notre économie et reflète la maturité de notre secteur financier et notre volonté de nous adapter aux évolutions économiques mondiales».

Laaziz Faid s'est dit par là même, «impatient» de voir d'autres banques sauter le pas, comme il est prévu cette année, pour la Banque de

Développement local (BDL). Le premier responsable du secteur a par ailleurs apposé sa signature sur le premier ordre d'achat en bourse II s'agit d'une instruction donnée par un investisseur à son courtier pour acheter un certain nombre d'actions à un prix spécifié, comme l'a expliqué à la presse, le président du conseil d'administration du CPA.

Ultérieurement à l'admission en bourse, un contrat de liquidité sera mis en œuvre par l'émetteur et l'intermédiaire en opération de bourse, en vue d'assurer la cotation régulière de titre de capital, notamment durant les premiers mois, suivant son introduction à la cote, précise le CPA.





UNE PREMIÈRE BANQUE PUBLIQUE ENTRE OFFICIELLEMENT EN BOURSE

Un contrat de liquidité pour assurer la cotation régulière du titre CPA

◆ Le CPA a dépassé de loin l'objectif tracé pour la première phase, à savoir vendre 22 millions sur le 60 millions à céder (soit 30% du capital).

e Crédit populaire d'Algérie (CPA) est désormais en Bourse avec l'introduction hier des titres de capital émis au niveau du compartiment principal de la cote officielle de la Bourse d'Alger. Une première pour une banque publique en Algérie depuis le lancement des réformes dans le secteur et depuis le démarrage effectif de la Bourse. Ainsi, deux mois après avoir reçu le visa (le 18 janvier 2024) de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), le CPA, qui a reçu l'autorisation d'admission de ses actions à la cote officielle le 20 mars, porte le nombre des titres cotés à six et le niveau de la capitalisation boursière à plus de 531 milliards de dinars.
Pour l'émetteur des titres et les res-

Pour l'émetteur des titres et les responsables du secteur entre ministère, SGVB (Société de gestion des valeurs mobilières) et Cosob, cette opération est une «grande réussite». Prévue initialement en trois phases qui devaient s'étaler jusqu'à la fin de l'année, elle a été pratiquement clôturée en une seule étape avec la vente de près de 49 millions d'actions (48 9558 634) représentant au total 112,57 milliards de dinars, soit 24,48% du capital de la société. Les 11 millions d'actions restantes, qui représentent 5,52% du capital à ouvrir (pour 25,4 milliards de dinars), seront cédées sur le marché secondaire.

Avec ces résultats, le CPA a dépassé de loin l'objectif tracé pour la première phase, à savoir vendre 22 millions sur le 60 millions à céder (soit 30% du capital), comme a tenu à le préciser son PDG, Ali Kadri, qui a affiché son satisfecit quant à l'issue du processus. Et ce, d'autant que pendant la première année (mars 2024-mars 2025), l'on s'attend à une rentabilité du titre CPA. En effet, ultérieurement à cette introduction, un contrat de liquidité de six mois renou-



Laaziz Faid hier à la Bourse d'Alger lors du début de la cotation du titre CPA

velable une fois sera signé entre l'émetteur, c'est-à-dire le CPA, et le chef de fil des intermédiaires en opérations de Bourse, le CPA lui-même, pour assurer la cotation régulière du titre de capital. Autrement, maintenir la liquidité du titre au cours de cette période.

Pour la suite, tout dépendra de l'évolution du marché. Ce qui est important pour l'heure, de l'avis des responsables du secteur, c'est la réussite de cette grande première admission d'une banque publique en Bourse. Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a insisté sur ce point, soulignant que le bilan de cette opération «est très satisfaisant et encourageant pour le marché financier». En effet avec plus de 112 milliards de dinars levés, le taux représente 222% de l'objectif assigné à cette phase. «Le montant souscrit est un record jamais enregistré depuis la création de la Bourse», a noté le ministre. Et de poursuivre :

«L'introduction du CPA en Bourse est un indicateur de taille sur le processus de développement du marché financier en Algérie. A travers cette ouverture, on assiste à l'élargissement de la base des investisseurs sur le marché. De même que cela ouvre de nouvelles opportunités d'investissement en plus du renforcement de la liquidité sur le marché.» Ce qui aura, selon le ministre, un impact positif sur les échanges sur la place boursière mais également sur le mode de gouvernance au niveau de cette première banque publique à être cotée en Bourse. Ce sont en effet les objectifs assignés à cette opération, dont la réussite est considérée comme étant un grand succès, illustrant l'engagement du gouvernement dans la réforme financière. Et ce, en attendant que d'autre entités suivent - à commencer par la Banque de développement local (BDL) prochainement -, ce processus contribuera à dynamiser

un marché boursier resté longtemps en léthargie. Le rôle de la Cosob, appelée à poursuivre la réforme du cadre réglementaire, de l'avis du ministre, est dans ce sens fortement attendu.

L'engagement est justement pris de ce côté, selon le président de la commission, Youcef Bouzenada, pour qui, il y a lieu de travailler davantage pour réussir l'introduction d'autres acteurs sur le marché. «Il faut encore d'autres titres en Bourse pour dynamiser le marché financier. Il s'agit de drainer l'épargne et de capter les montants circulant hors circuit bancaire. Avec un titre rentable pour le CPA, on s'attend à réaliser ces objectifs. Et ce, d'autant que c'est une banque connue et attractive. On a enregistré d'ailleurs une affluence des investisseurs, avec 68% des souscripteurs représentant les personnes physiques», notera M. Bouzenada, mettant l'accent sur la nécessité de promouvoir la culture boursière. Samira Imadalou



PRIVATISATIONS

Les caisses de l'Etat renflouées...

La très courte liste des grandes entreprises cotées à la Bourse d'Alger. L'introduction hier au marché boursier de la première banque étatique réussira-telle à dynamiser ce marché où figurent déjà, sur le marché principal, les quatre entreprises : le groupe Saidal (pharmaceutique), EGH El Aurassi (tourisme), Alliance assurances, Biopharm (pharmaceutique). Il s'agit là d'un des objectifs majeurs assignés à cette transaction financière, dont le gouvernement en place attend beaucoup aussi bien en termes de transformation au niveau de la gouvernance des banques publiques que de leur modernisation.

En procédant de la sorte, le gouvernement Tebboune va-t-il réussir le pari de réengager le train des réformes économiques qui patinent depuis deux décennies? La question est centrale. Il s'agit là en fait de la pierre angulaire des réformes du secteur bancaire et financier, voire des réformes économiques en général, étant donné l'impact que cette introduction ne manquera pas d'avoir sur le processus de transition vers l'économie de marché, tel que les gouvernements successifs l'ont appelé de leur vœux depuis plus de 20 ans. N'est-ce pas que la première grande tentative de privatisation des banques, en l'occurrence le CPA, remonte au début des années 2000, durant le

premier mandat de Bouteflika, avant de l'abandonner, dans des circonstances jamais élucidées, au stade d'une évaluation économique à peine entamée par un cabinet étranger. Il fut question alors de céder cette banque à un repreneur étranger. Aujourd'hui, le choix porté sur la privatisation via la Bourse du CPA et de la BDL (Banque de développement local) prochainement va-t-il atteindre l'objectif qui lui est assigné, à savoir l'amélioration de son management et le défi de transparence? Les observateurs de la scène économique méditent déjà sur le succès de la démarche et espèrent que cette opération pourra avoir un effet d'entraînement sur le reste des réformes.

Il y a lieu d'indiquer, dans cette optique, que le processus des réformes inscrit à l'actif du gouvernement actuel englobe aussi la privatisation des entreprises publiques économiques du secteur industriel. Ce dernier constitue en effet un casse-tête chinois aux dirigeants, qui constatent depuis longtemps son immobilisme, si ce n'est sa décadence. Nombre d'EPE engloutissent des sommes colossales de l'argent public juste pour maintenir l'activité et donc des emplois. L'Exécutif, bien qu'il tergiverse, considère que céder ces entités au privé reste l'unique solution pour certaines d'entre elles. Mais force est de relever que toutes ces privatisations constituent une entrée

d'argent pour le Trésor public. Le gouvernement peut être intéressé ainsi par renflouer les caisses de l'Etat. Il en est ainsi pour le produit de vente des 30% du capital du CPA. Le Trésor public aura donc engrangé, au terme de cette opération, plus 112 milliards de dinars. La question est de savoir ce que l'Exécutif compte faire de ces ressources, produit de la privatisation? Va-t-il réinjecter une partie au sein de ces entreprises à l'effet de les renforcer ou plutôt en disposer pour faire face à ses dettes. Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a reconnu en janvier dernier au forum d'El Moudjahid que la dette interne a augmenté. La dette est de 15 500 milliards de dinars et est constituée, at-il indiqué, de presque totalement de la dette interne. «Aujourd'hui, le taux d'endettement du pays est de 47% du PIB», selon lui. Les disponibilités du Fonds de régulation des recettes (FRR) étaient, selon le rapport de conjoncture de la Banque d'Algérie en février dernier, de 2268,3 milliards de dinars à fin septembre 2023. Elles sont destinées au financement du déficit budgétaire, a rappelé le ministre des Finances en novembre dernier. La loi de finances pour 2024 prévoit un déficit budgétaire de -6170 milliards de dinars, soit -17,4% du PIB, contre -5526 milliards de dinars (-16,4% du PIB), en prévision de la clôture de l'année A. Benyahia



Foncier

Annulation de l'extrait cadastral lors du dépôt des contrats destinés à la publicité

■ Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a annoncé l'annulation de l'extrait cadastral PR4bis lors du dépôt des contrats destinés à la publicité, indique un communiqué du ministère.

Par Samih K.

a décision a été annoncée lors de la réunion périodique du ministre avec les représentants de la Chambre nationale des notaires, qui s'est déroulée au siège du ministère, en présence du président de la Chambre, des présidents des Chambres régionales et de cadres de l'Administration centrale du ministère des Finances.

l'Administration centrale du ministère des Finances. S'agissant de l'impératif de revoir l'obligation de dépôt du document PR4bis, principale préoccupation exprimée par les représentants de la Chambre, M. Faid a souligné que les résultats obtenus avec cette instance lors de la réunion du 28 janvier au niveau de la Direction nationale du domaine national et des réunions de coordination qui l'ont précédée, parallèlement à l'avancement des travaux de numérisation, confirment qu'ill est «désormais nécessaire de revoir fobligation de présenter ledit document lors du dépôt des contrats destinés à la publicité».

Le ministre des Finances a ainsi annoncé, lors de cette réunion, le retrait officiel de ce document de la liste des documents requis lors du dépôt des contrats destinés à la publicité.

contrats destinés à la publicité.
Dans ce cadre, M. Faid s'est
félicité de ces rencontres professionnelles qui «ont permis d'unifier les vues et de lever de nombreux obstacles, outre leur
impact positif sur l'accélération
de la prise en charge des préoccupations des notaires et, par
extension, celles du citoyen».
M. Faid a, en outre, mis en

M. Faid a, en outre, mis en avant l'importance des réformes en cours dans ce domaine, notamment la fusion des services du cadastre et de la conservation foncière, ainsi que la simplification et la facilitation des procédures administratives en vue d'améliorer le service public au profit de l'ensemble des opérateurs avec les services du cadastre et de la conservation foncière, en particulier les rédacteurs d'actes.

Le ministre a estimé que ces mesures «s'inscrivent dans le cadre des orientations du gouvernement, que le président de



la République ne cesse de rappeler, en vue de promouvoir une administration moderne caractérisée par la simplicité des procédures, la transparence et la rapidité dans l'atteinte des objectifs. Il a également salué, dans son allocution, le niveau de professionnalisme observé à travers la périodicité des rencontres et l'examen des différentes préoccupations soulevées, appellant à la pérennisation de telles rencontres régionales pour désamorcer les différends, proposer des solutions efficaces et pragmatiques au service de l'intérêt général et du citoyen.

initérêt général et du citoyen.

De son côté, le directeur général des Domaines nationaux a présenté un exposé sur l'avancement des projets de transformation numérique de son secteur. Des exemples concrets ont également été présentés, démontrant le dépôt de demandes à distance pour plusieurs services, telles que l'obtention du document CC12 et du plan cadastral.

du plan cadastral.

Le président de la Chambre nationale des notaires a quant à lui «salué les efforts du ministre des Finances, son dévouement et son intérêt constant pour les préoccupations des notaires, dans le but c'améliorer les services rendus aux citoyens et de renforcer la qualité».

Il a également exprimé sa gratitude pour les réalisations accomplies dans la numéiantion de la gestion du domaianational, ainsi que pour l'ouver-

ture de canaux de dialogue aux niveaux national et régional avec l'instance représentant les notaires, afin de renforcer la communication entre les deux parties.

Le président de la Chambre a en outre exhorté les notaires à multiplier les rencontres régionales afin d'identifier les problématiques prioritaires et d'œuvrer à l'accélération du traitement des dossiers en suspens.

A l'issue de cette rencontre, le ministre a émis des directives pour la constitution d'un groupe de travail composé de représentants de la Direction générale du domaine national et des impôts, ainsi que de représentants de l'instance de notariat afin d'assurer le suivi des questions soulevées et de présenter des rapports périodiques. Ce groupe présentera son premier rapport le mois prochain, conclut le communiqué.

S. K.



À LA FAVEUR DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DU CPA

La capitalisation boursière portée à plus de 531 milliards DA

au siège de la bourse d'Alger, sous la présidence du ministre des Finances, Laaziz Faid. Au cours des négociations, il a été annoncé que « les actions en capital émises par le CPA, pendant la période de l'offre, s'étendant du 30 janvier 2024 au 14 mars 2024, ont été officiellement inscrites hier sur le compartiment principal de la cote officielle de la bourse d'Alger ». Une admission qui vient en concrétisation de l'engagement de l'émetteur transcrit dans la notice d'information, relative à l'offre à prix fixe ayant reçu le visa de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), 18 janvier dernier. Constatant la satisfaction de toutes les conditions d'éligibilité relatives à l'introduction à la Bourse d'Alger, la COSOB a autorisé en date du 20 mars courant l'admission à la cote officielle des actions du CPA. « « Ultérieurement à l'admission en Bourse,

es négociations sur le titre un contrat de liquidité sera mis DA », selon la même source. CPA se sont déroulées hier, en œuvre par l'émetteur et l'Intermédiaire en Opérations de Bourse en vue d'assurer la cotation régulière du titre de capital notamment, durant les premiers mois suivant son introduction à la cote », a précisé la bourse d'Alger. « L'introduction des titres de capital du CPA/Spa au niveau de la cote officielle de la Bourse d'Alger vient, ainsi, porter le nombre de titres de capital cotés à six (Alliance Assurances, Biopharm, El-Aurassi, Saïdal, AOM Invest en plus du CPA) et le niveau de la capitalisation boursière à plus de 531 milliards de

Dans des déclarations à la presse, le directeur général de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub, a pour sa part souligné que « l'introduction des actions du CPA sur la cote officielle de la Bourse d'Alger porte le nombre total d'actions cotées à six et élève la capitalisation boursière à plus de 531 milliards de dinars algériens ». Par ailleurs, et concernant la BDL, la première étape d'introduction en bourse est prévue pour le mois de juin ou septembre prochain. Le 24 mars dernier, le président de la COSOB, Youcef Bouzenada, avait fait savoir, lors d'une conférence de presse consacrée à l'annonce des résultats des souscriptions aux actions du CPA pour son introduction en Bourse, que « le montant levé correspond à 112 milliards de dinars ». Le même responsable avait indiqué que « ce chiffre correspondait à 81,60 % du total de 60 millions d'actions mises en vente par la banque publique, acquis par les souscripteurs au niveau de l'ensemble des 58 wilayas du territoire national à travers 49 005 ordres d'achat du 30 janvier au 14 mars derniers ».

H. Si A.

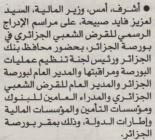


BOURSE D'ALGER Les actions du CPA introduites officiellement

Les titres de capital émis par le Crédit populaire d'Algérie (CPA), au cours de la période de l'offre étalée du 30 janvier au 14 mars en cours, ont été introduits officiellement hier mardi au niveau du compartiment principal de la cote officielle de la Bourse d'Alger. L'opération s'est déroulée en présence de ministre des Finances, Laaziz Faid, du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des Directeurs généraux du CPA, Ali Kadri, et de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub, du président de la Commission d'Organisation et de surveillance des Opérations de Bourse (Cosob), Youcef Bouznada et des cadres du secteur des Finances.



المراسم جرت بحضور وزير المائية رسميا القرض الشعبي الجزائري في البورصة



وتندرج هذه العملية في إطار مخطط عمل الحكومة التي التزمت بمواصلة وتعميق إصلاح السوق المالية، ويكمن الهدف من ورائها في تحسين كفاءة إدارة البنك وتعزيز حوكمته والإسهام في خلق مناخ شقة للمستثمرين في السوق، من خلال إدراج بنك يتمتع بسلامة مالية جيدة وكذا تعزيز البورصة وإعادة إطلاق نعبئة يساطها، بهدف زيادة إسهامها في تعبئة الاخار وتعويل الاقتصاد.

وأفاد الوزير في الكلمة التي ألقاها بهذه المناسبة، بأن النتائج التي تم تحقيقها من وخلال هذه العملية، تعل مرضية للغاية ومشجعة للسوق، حيث بلغ المبلغ المعبأ ما يديد عن 112 مليار دج، أي 222/من الهدف المسطر خلال المرحلة الأولى والمتمثل في التازل عن 30% من رأسمال والمتمثل في التازل عن 30% من رأسمال المكتتب رقما فياسيا للأموال المعبأة منذ المرتصة القيم المنقولة، مضيفا أن المكتتب رقما فياسيا للأموال المعبأة منذ هذا الإنجاز الكبير يعد ثمرة جهود جبارة إنشاء خوارة المالية وإدارة القرض بدائم مصالح وزارة المالية وإدارة القرض الشعبي الجزائري، مرورا بلجنة تنظيم مصلاات البورصة ومراقبتها (كوسوب)، الشعبي البورصة ومراقبتها (كوسوب)، وصولا اليوم إلى شركة تسيير بورصة القيم.

وفي نفس السياق، أكد فايد على أن إدراج القرض السياق، كد فايد على البورصة، يمثل علامة فارقة في مسار تطوير السوق المالية الجزائرية. فمن خلال هذه الخطوة يفتح القرض الشعبي لجزائرين، مما يساهم الجزائرين، مما يساهم في توسيع قاعدة المستثمرين في السوق، وتوفير فرص جديدة للاستثمار، وهو ما سينعكس إيجابيا على حجم بالإضافة إلى تعزيز السيولة في السوق، وهو ما سينعكس إيجابيا على حجم التداول، وستساهم هذه العملية أيضا في تعزيز الشفافية والحوكمة الرشيدة على مستوى البنك، ذلك أن نجاحها هو دليل على تقد السوق المالي في إمكانيات النمو المستقبلية للنك.

ويعد إدراج القرض الشعبي الجزائري في البورصة، خطوة هامة تؤكد على التزام



الحكومة بدعم وتطوير القطاع المالي، وذلك تماشيا مع الالتزامات الـ 54 للسيد رئيس الجمهورية التي تعنى بتعزيز المقتصاد الوطني، إذ تهدف هذه الخطوة إلى تشجيع المزيد من الشركات على إدراج أسهمها في البورصة، حيث ستشهد المنة أيضاً عملية إدراج بنك التتمية المحلية. علاوة على ذلك، ستساهم هذه الخطوات كذلك في تقديم بدائل لتمويل المقتصاد الوطني، وبالتالي تحقيق الهدف المنشود ألا وهو تنويع الاقتصاد الوطني وخلق فرص جديدة للعمل.

وأعرب وزير المالية، عن فخره بهذا الإنجاز الهام، معبّرا عن امتنانه العميق للنجاز الهام، معبّرا عن امتنانه العميق ومتمنّيا للقرض الشعبي الجزائري كل التوفيق والنجاح في مسيرته المستقبلية عمليات البورصة ومراقبتها، بصفتها عمليات البورصة ومراقبتها، بصفتها الجهود الموقالي، إلى بذل المزيد من الجهود لمواكبة التطورات المتسارعة في الاقتصاد الوطني، وذلك من خلال مراجعة وتحديث الأطر التنظيمية بما يتناسب مع هذه التطورات، الأمر الذي يتناسب مع هذه التطورات، الأمر الذي المالي الجزائري وتمكينه من أداء السوق المالي الجزائري وتمكينه من تأدية دوره المنشود في تمويل الاقتصاد الوطني.

المسود في معوين الاعتصاد الوطني. كما دعا شركة تسيير بورصة القيم بصفتها المكلفة بتنظيم عملية الإدراج وحصص الـتـداول وكـذا الـوسـطـاء في ممليات البورصة وجميع الفاعلين في الساحة المالية، إلى التكاثف الأجل تحقيق مشروع تطوير السوق المالي والإسهام في اليات السوق المتاحة والعمل على الرفع من جاذبية السوق لدى المتعاملين الاقتصاديين، ورحب بالمساهمين الجدد من في رأس مال القرض الشعبي الجزائري، مفيدا أن قرارهم بالاستثمار في البنك هو على الثقة في الأداء المستقبلي علامة على الثقة في الأداء المستقبلي علامة على الثقة في الأداء المستقبلي



في انتظار موافقة المالية والوظيف العمومي نقابة بيولوجيي الصحة تتفق مع الوزارة على مسودة القانون الأساسي

● اتضقت النقابة المستقلة لبيولوجيي الصحة العمومية مع وزارة الصحة على صيغة نهائية للقانون الأساسي والنظام التعويضي لهذا السلك، في انتظار مصادقة وزارة المالية والوظيف العمومي على هذه المسودة لعرضها على مجلس الوزراء.

أشار رئيس النقابة المستقلة لبيولوجيي الصحة العمومية، بوجالاليوسف، في تصريح لا الخبر"، إلى أن نقابته التي تعد الممثل الوحيد والحصري لسلك بيولوجيي الصحة العمومية، اتفقت بعد اجتماعات دورية مطولة لمدة ثلاثة أسابيع كاملة مع ممثلي وزارة الصحة على صيغة نهائية للقانون الأساسي والنظام

التعويضي لسلك بيولوجي الصحة العمومية والذي تمفيه -حسبه-معالجة وتدارك عدة نقائص في القانون الأساسي السابق لسنة 2011

وكشف المتحدث أن نقابته راسلت الأسبوع الماضي تطلب تدخله لدى الوظيف العمومي وكذلك وزارة المالية لتمرير هذه المسودة التي عولجت فيها مختلف فائص القوانين الأساسية السابقة والتكفل بالمطالب المشروعة لهذا السلك، بعد اجتماعات ماراطونية في الأسابيع الفارطة تدوم إلى اللجنة المختصة لدى وزارة الصعة وكذلك الأمين العام للوزارة، مشيرا

إلى تسوية وضعية ملحقي مخابر الصحة العمومية بعدما كان هؤلاء رغم دراستهم لمدة ثلاث سنوات بعد البكالوريا في الصنف العاشر مثل التقنيين السامين في تصنيف غير عادل حرمهم من الترقية لعشرات السنين للبعض، وأيضا تحسين شروط وظروف العمل من خلال توزيع المهام وتحديد الحقوق والواجبات، وكذلك التحسين في المنح والعلاوات، إضافة إلى زيادة المناصب العليا الخاصة بسلك بيولوجيي الصحة امام المسؤولية الكبيرة الملقاة على عاتقهم بكثرة المخابر في المؤسسات العمومية للصحة الجوارية وتواجد منسق واحد فقط لعدم توفر منصب عال آخر، والرفع في رتب الترقية لسلك بيولوجيي الصحة، بالإضافة إلى عدد من المطالب التي ستحسن – حسب بوجلال-من الوضعية المهنية والاجتماعية للسلك، متمنيا تدخل رئيس الجمهورية الذي اكد دعمه لعمال الصحة وتحسين وضعيتهم الاجتماعية والمهنية، من أجل المصادقة على المسودة النهائية من طرف الوظيف العمومي ووزارة المالية قبل إحالة المشروع على مجلس الوزراء للإفراج عن القانون الاساسى الجديد طبقا لتطلعات سلك بيولوجيي الصحة العمومية.

ب.وسيم



بورصة الجزائر الإدراج الرسمي لأسهم القرض الشعبي الجزائري

تم، أمس الشلاشاء، الإدراج الرسمي لسندات رأس المال التي أصدرها القرض الشعبي الجزائري خلال فترة العرض المتدة من 30 يناير إلى 14 مارس الجاري، وذلك على مستوى القسم الرئيسي للإدراج الرسمي ببورصة الجزائر.

جرت العملية بعضور وزير المالية لعزيز فايد، ومحافظ بنك الجزائر صلاح الدين طالب، والمديرين العامين لكل من القرض الشعبي الجزائري علي قادري، وبورصة الجزائر يزيد بن موهوب، ورئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها (كوسوب) يوسف بوزنادة، وإطارات قطاع المالية.

يأتى إدراج سندات رأس المال لهذا البنك

العمومي في البورصة، تجسيدا لالتزام جهة الإصدار المتضمن في المذكرة الإعلامية المتعلقة بالعرض بسعر ثابت بعد الحصول

على تأشيرة لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها في 18 يناير الأخير.

تجدر الإشارة، إلى أنه بإدراج سندات رأس مال القرض الشعبي الجزائري/ش.ذ.أ على مستوى الإدراج الرسمي ببورصة الجزائر، يصل عدد سندات رأس المال المدرجة إلى ستة سندات (أليانس للتأمينات وبيوفارم والأوراسي وصيدال وشركة أوم أنفست والقرض الشعبي الجزائري)، في حين يبلغ مستوى القيمة السوقية أكثر من 531 مليار دج، بحسب ذات المصدر.



لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها "كوسوب" تعلن:

بنك عمومي يدخل رسميا بورصة القيم المنقولة

أعلنت، أمس الثلاثاء، لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها "كوسوب" عن مراسيم الإدراج الرسمي لبنك القرض الشعبي الجزائري بورصة القيم المنقولة.

وترأس اللقاء رئيس اللجنة، يوسف بوزنادة، بحضور وزير المالية، لعزيز فايد، محافظ بنك الجزائر، صلاح الدين طالب، وكذا كل من المدير العام لبنك القرض الشعبي الجزائري، علي قادري، والمدير العام لبورصة الجزائر، يزيد بن موهوب، بالإضافة إلى حضور أهم الفاعلين في السوق المالي.

وكشفت ذات الهيأة المالية كوسوب عن إطلاق إشارة دخول بنك القرض الشعبي الجزائري بصفة رسمية للقسم الرئيسي لسوق سندات رأس المال، إذ تعتبر هذه العملية تاريخية وتؤشر لانطلاقة تطوير السوق المالي الجزائري، بما يتماشى مع التزامات رئيس الجمهورية الرامية إلى إعادة بعث نشاط أسواق المال والبورصة من أجل المساهمة في تتويع الاقتصاد الوطنى.

ق.و